



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS

Vingt-cinquième session

San Diego, Californie, États-Unis d'Amérique, 25–29 mai 2020

**BANQUE DE DONNÉES SUR LES LIMITES MAXIMALES DE RÉSIDUS REQUISES POUR LES PAYS POUR LES
MÉDICAMENTS VÉTÉRINAIRES DANS LES ALIMENTS**

(Préparée par les États-Unis d'Amérique et le Costa Rica)

GÉNÉRALITÉS

1. La vingt-troisième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDF, 2016) est convenue¹ d'établir un groupe de travail électronique (GTE) présidé par les États-Unis d'Amérique et coprésidé par le Costa Rica, avec le mandat ci-après :
 - Examiner les résultats complets de l'enquête mondiale afin d'identifier les médicaments vétérinaires prioritaires ;
 - Identifier les lacunes en matière d'information pour permettre au JECFA de mener à bien une évaluation exhaustive et réussie.
2. La vingt-quatrième session du CCRVDF a examiné² les résultats de la discussion³ dans le cadre du GTE et du groupe de travail intrasession qui se sont réunis en marge de la séance plénière. Elle a pris note des combinaisons composé/produit suivantes, identifiées en tant qu'éléments hautement prioritaires et points de départ possibles pour le traitement de la banque de données dédiée aux besoins des pays par le CCRVDF :
 - amoxicilline pour les caprins et volailles ;
 - ampicilline pour les bovins, porcins, chevaux, caprins, ovins, poissons et volailles ;
 - diminazène pour les ovins et caprins ;
 - imidocarbe pour les chevaux ;
 - ivermectine pour les chevaux, caprins, camélidés et volailles ; et
 - oxytétracycline pour les abeilles, camélidés, chevaux et caprins.
3. Les pays suivants ont proposé de constituer des dossiers afin d'étayer les évaluations du JECFA :
 - le Chili : à propos de l'amoxicilline pour les volailles ;
 - le Costa Rica : à propos de l'oxytétracycline pour les caprins ;
 - l'Argentine : à propos du diminazène pour les ovins ;
 - la Côte d'Ivoire : à propos du diminazène pour les bovins ; et
 - l'Allemagne : à propos de l'amoxicilline et de l'ampicilline pour les volailles.
4. Plusieurs pays ont souligné l'importance de se référer aux listes A⁴ et B⁵ de la banque de données afin d'obtenir des données relatives auxdites substances sur de longues périodes d'utilisation (« anciens composés ») et qui peuvent être fournies au JECFA : ces médicaments sont toujours utilisés dans les pays en développement et il est indispensable de traiter cette question dans l'intérêt de la protection du consommateur et pour renforcer les pratiques commerciales équitables. Dans cette optique, le soutien et l'engagement de l'industrie et des pays développés étaient requis.
5. Les pays et l'industrie ont ainsi été encouragés à participer à la préparation des dossiers pour les autres composés prioritaires identifiés. Dans le même temps, il a été souligné que des ensembles de données ainsi que

¹ REP16/RVDF, par. 93–104

² REP18/RVDF, par. 104–110

³ CX/RVDR 18/24/12 et RVDF24/CRD33.

Les documents de travail, y compris le rapport de session, sont disponibles sur la page Internet de la vingt-quatrième session du CCRVDF :

<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/meetings/detail/fr/?meeting=CCRVDF&session=24>

⁴ Dix premiers médicaments vétérinaires hautement prioritaires pour lesquels des LMR sont requises selon l'analyse des priorités définies sur le plan national

⁵ Dix premiers médicaments vétérinaires hautement prioritaires pour lesquels des LMR sont requises selon l'analyse des réponses cumulées des pays

l'engagement de l'industrie et des pays à fournir des ensembles de données étaient requis pour de nombreux autres composés de la banque de données, dans le but de faire avancer les travaux et d'obtenir une évaluation positive du JECFA (voir Point 11 de l'ordre du jour).

6. En outre, la vingt-quatrième session du CCRVDF a observé que certains composés affichant déjà des LMR Codex (adoptées) pourraient conduire à une extrapolation par suite de la décision du CCRVDF d'établir un GTE chargé de développer une stratégie d'extrapolation et de piloter l'extrapolation des LMR à d'autres espèces. Compte tenu de cette observation, le CCRVDF a identifié 10 composés dans la liste de LMR Codex pour cette étude pilote (voir Point 7 de l'ordre du jour).
7. Le CCRVDF a conclu que le Costa Rica et les États-Unis d'Amérique continueraient à assurer la maintenance de la banque de données, en mettant en avant les composés identifiés comme hautement prioritaires dans les listes A et B, qui serait mise à disposition des membres avant la prochaine session. Aucune autre demande d'ajout de composé ne serait formulée.

CONCLUSIONS

8. Après les discussions et décisions de la vingt-quatrième session du CCRVDF, les États-Unis d'Amérique et le Costa Rica ont mis à jour le document de travail préparé par le GTE (CX/RVDF 18/24/11) afin d'intégrer les recommandations effectuées par le groupe de travail intrasession (RVDF14/CRD33) et soumettre un document révisé pour examen par la vingt-cinquième session du CCRVDF.
9. La banque de données sur les LMR requises pour les pays a été actualisée afin de mettre en avant les composés identifiés comme hautement prioritaires dans les listes A et B et plus facilement réalisables par la vingt-quatrième session du CCRVDF. La banque de données mise à jour est incluse dans l'annexe du présent document.
10. Le CCRVDF est susceptible d'évaluer la nécessité d'actualiser la banque de données à l'avenir en fonction des avancées réalisées sur l'établissement de LMR pour les combinaisons composé/produit identifiées dans la banque de données. Si tel est le cas, les critères de priorité utilisés pour élaborer les listes A et B devraient être examinés par le CCRVDF pour inclure de nouvelles combinaisons composé/produit dans la banque de données.

RECOMMANDATIONS

11. Il est recommandé que la banque de données sur les LMR requises pour les pays concernant les médicaments vétérinaires dans les aliments soit mise à disposition à chaque session du CCRVDF en tant que document de référence pour apporter des informations lors des discussions sur les listes prioritaires des médicaments vétérinaires destinées à l'évaluation/la réévaluation par le JECFA.

Le document INF/DOC sera mis à jour [par les États-Unis d'Amérique et le Costa Rica] après chaque session du CCRVDF en fonction des résultats de la discussion sur les listes prioritaires des médicaments vétérinaires destinées à l'évaluation/la réévaluation par le JECFA.

Le document INF/DOC devrait être mis à la disposition du Secrétariat du Codex en même temps que la diffusion de la lettre circulaire sollicitant des observations sur la liste prioritaire des médicaments vétérinaires destinées à l'évaluation/la réévaluation par le JECFA, afin de faciliter la soumission des données/informations pertinentes disponibles et susceptibles de conduire à l'établissement de LMR pour les combinaisons composé/produit identifiées.

12. Il est recommandé d'encourager les pays membres et organisations observatrices du Codex à soumettre des données/informations pertinentes afin de permettre l'évaluation de ces combinaisons composé/produit identifiées en tant qu'éléments hautement prioritaires et points de départ possibles pour l'établissement de LMR pertinentes identifiées par la vingt-quatrième session du CCRVDF, notamment celles soutenues lors de la vingt-quatrième session du CCRVDF (tel que décrit dans les paragraphes 2 et 3 du présent document) pour examen par la vingt-cinquième session du CCRVDF au Point 11 de l'ordre du jour, et à soumettre ces données/informations en réponse à la lettre circulaire CL 2020/18-RVDF.⁶
13. Il est également recommandé d'encourager les pays membres et organisations observatrices du Codex à soumettre des données/informations pertinentes afin de permettre l'évaluation d'autres combinaisons composé/produit identifiées dans la banque de données sur les LMR requises pour les pays concernant les médicaments vétérinaires (outre celles décrites dans les paragraphes 2 et 3) pour examen par la vingt-cinquième session du CCRVDF au Point 11 de l'ordre du jour, et à soumettre ces données/informations en réponse à la lettre circulaire CL 2020/18-RVDF.

⁶ Les lettres circulaires sont disponibles en téléchargement sur le site Internet du Codex (page dédiée sur les lettres circulaires ou lettres circulaires spécifiques de la vingt-cinquième session du CCRVDF) comme suit :
<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/circular-letters/fr/>
<http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/committees/committee-detail/related-circular-letters/fr/?committee=CCPR>

Annexe Banque de données sur les LMR requises pour les pays et médicaments vétérinaires à haute priorité pour lesquels des LMR Codex sont requises

http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/codexalimentarius/doc/CCRVD25_Database_Country_Need_MRLs_veterinary_drugs_Appendix_F.xlsx